

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Est

Titre de la résolution

Pistes cyclables en ville de Neuchâtel

Auteur-e-s de la résolution

Eléonore Berdat

Destinataire-s de la résolution

Commune de Neuchâtel

Date et lieu

28.09.23, Neuchâtel

Commentaires

Texte de la résolution

Neuchâtel est une ville idéale pour l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien. Le dénivelé important qui représentait le principal obstacle n'est désormais plus un problème grâce à l'arrivée des vélos électriques. Le vélo semble donc un moyen de déplacement d'avenir pour la ville.

En l'état actuel et si l'on ne considère pas le bord du lac, circuler en ville de Neuchâtel demande un peu de témérité. Peu d'aménagements cyclables semblent avoir été pensés pour les usagers quotidiens et on se trouve souvent mélangés au trafic routier. En effet, les aménagements cyclables sont inexistant dans une grande partie de la ville. La sécurisation d'un certain nombre de carrefours et de passages spécialement dangereux pourrait s'effectuer par de simples marquages au sol indiquant une zone de sécurité pour les vélos.

Je pense que dans ce contexte, il serait intéressant de consulter les usagers afin de mettre en lumière les zones les plus problématiques en ville de Neuchâtel et d'ainsi réaliser des aménagements parfois minimes mais ciblés sur les besoins des cyclistes.

De meilleurs aménagements cyclables encouragerait probablement plus de personnes à prendre le vélo pour un usage quotidien.

Annexe(s) éventuelle(s)

--